

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 FEVRIER 2026**

Délibération n°2026.02.018

Attribution de subventions culturelles 2026 - Projets culturels à portée nationale : Musiques Métisses

LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE VINGT SIX à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 30 janvier 2026

Secrétaire de Séance: Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **61**

Nombre de pouvoirs: **10**

Nombre d'excusés: **3**

Nombre d'élus intéressé : **1**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Lionel MAHERAULT, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Chantal DOYEN-MORANGE à Jean-Claude COURARI, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Christophe DUHOUX à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Hélène GINGAST à Michel BUISSON, Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Catherine REVEL à François ELIE,

Excusé(s): Frédéric CROS, Fabienne GODICHAUD, Jean-François DAURE

Elus intéressé(s) : Jacky BONNET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026_02_018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026

Publication : 10/02/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FÉVRIER 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.02.018**

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS CULTURELLES 2026 - PROJETS CULTURELS A PORTEE NATIONALE : MUSIQUES METISSES

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10403 -1) SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE DANS LES POL PUBLIQUES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès à la culture

ODD 17 : Renforcement des capacités d'initiatives des acteurs et des citoyens, Dialogue territorial

Le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 » a inscrit un objectif global de cohésion sociale qui doit se décliner avec une dimension culturelle.

Avec ce projet, le territoire entend devenir une agglomération plus équitable, qui garantit l'accès aux ressources et aux services (mobilité, logement, emploi, culture, santé...) à tous ses habitants, sur l'ensemble de son territoire.

Pour répondre à ces ambitions, plusieurs priorités ont été définies pour une politique culturelle tout à la fois, solidaire, responsable et démocratique. L'attribution de subventions culturelles répond à une ambition forte fixée en matière de solidarité en contribuant à l'équilibre territorial dans la conduite des politiques culturelles, et vise à privilégier la mise en œuvre concrète des plans d'actions aux côtés des partenaires et des habitants.

Dans le cadre de sa compétence facultative « *Promotion, soutien et sensibilisation aux activités artistiques et culturelles mises en œuvre sur le territoire de l'agglomération* », GrandAngoulême a fixé par délibération n°172 du 13 octobre 2022, une nouvelle définition des critères d'attribution des subventions culturelles.

Pour bénéficier des subventions, les activités artistiques et culturelles soutenues sont réparties de la manière suivante :

- Les subventions aux associations culturelles
- L'appel à manifestation d'intérêt (en lien avec la politique de la ville)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026_02_018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026

Publication : 10/02/2026

- Les aides à la création
- Le label de coopération culturelle (valorisation des actions culturelles des communes qui coopèrent sur un même évènement culturel).

Par ailleurs, l'attribution de subventions aux porteurs de projets culturels relève du conseil communautaire pour les participations annuelles supérieures à 23 000 € et du bureau communautaire pour celles inférieures à 23 000 € par an.

Pour l'année 2026, GrandAngoulême a reçu 62 demandes de subventions, dont 2 à des festivals pour des montants supérieurs à 23 000 €.

Le processus de traitement des demandes se décline en 5 étapes :

1. Lors du dernier semestre 2025, le dossier d'instruction a été envoyé par mail aux associations ayant reçu une subvention cette même année, et mis à disposition de toutes les associations sur le site internet de l'agglomération ;
2. La date butoir de dépôt des demandes a été fixée au 17 novembre 2025 en raison de la date du vote du budget 2026 de l'agglomération qui a été avancée au 5 février 2026 ;
3. Un comité consultatif composé d'élus s'est réuni le 2 décembre 2025 afin d'effectuer une pré-attribution des demandes de subventions ;
4. Les projets à portée nationale, intercommunale et équipements culturels pour un montant inférieur à 23 000 € seront présentés lors du bureau communautaire du 26 février 2026.

Dans le cadre du présent conseil est ainsi étudiée l'attribution des subventions culturelles aux équipements culturels et structures dont les projets ont une portée à rayonnement national, pour un montant total de 105 000 €.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par ces versements.

Sur proposition du groupe de travail des élus culture du 21 janvier 2026,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER la subvention culturelle à Musique Métisses, pour un montant total de 105 000 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les conventions à intervenir pour les subventions supérieures à 23 000 €.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 1	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (Jacky BONNET ne prend pas part au débat et au vote) ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---